



Syndicat des Employé(e)s de
Vidéotron Ltée-SCFP-Local 2815
1-2486 Jean-Talon Est
Montréal, Québec
H2E 1W2
Tresorerie@SEVL2815.COM



Qui es-tu?
1 Comité Exécutif
2 Coordonnateur de service libéré à temps plein
3 Délégué
4 Membre
5 Employé

Quel est mon lieu de travail?
1-2-5
2486 Jean-Talon Est
3*-4
Lieu de travail VL

Repas
Dans ta ville / régions métropolitaines (6) Imposable
En dehors de ta ville / régions métropolitaines (6) Non imposable

Stationnement
Lieu de travail * Imposable
Autres lieux Non imposable
* La politique de remboursement s'applique

Kilométrage
Maison - Lieu de Travail Imposable
Lieu travail - Lieu rencontre Non imposable
Résidence - Lieu rencontre autre que lieu de travail Non imposable
Lieu rencontre autre que lieu de travail vers un second lieu rencontre autre que lieu de travail Non imposable
Exceptions Vous pouvez avoir deux (2) lieux de travail si : Vous avez deux (2) jours ou plus fixes à un 2e lieu Ex. : Un comité permanent 2 jours semaines à un autre lieu que le lieu de travail VL Un délégué a : 1er lieu étant son lieu travail VL 2e lieu 2486 Jean-Talon Est (présence permanente à chaque semaine à mandat fixe)
Entre les deux lieux de travail non imposable
D'un des lieu de travail à la maison imposable
Formation ou Congrès Maison - lieu de la formation ou congrès Non imposable

Pour toute question, veuillez vous adresser à la trésorerie. Toutes les réponses qui viennent d'une autre source ne seront pas considérées si elles sont erronées puisque chaque personne est unique donc donc un horaire, un lieu, une fonction ainsi qu'un lieu de résidence différent pour chacun.

Numéro de Code d'activité	
1-Comité Exécutif	16-Comité des statuts et des règlements
2-Conseil Syndical	17-Comité d'élection
3-CRT et / ou Secteur	18-Comité d'assurances collectives
4-Comité Grieffs et arbitrages	19-Comité d'évaluation des fonctions
5-Comité santé-sécurité	20-Comité de négociation
6-Bureau médical / invalidité	21-Comité de retraite (FDP)
7-Délégués sociaux (DS)	22-Instances : SCFP/FTQ/CPSC/Fonds de solidarité/ CTC/CSDMR-SEVL-SCFP-2815
8-Comité jeunesse	23-Organisation syndicale
9-Comité LGBTT	24-Secrétariat
10-Accès à l'égalité	25-Trésorerie
11-Vigie sous-traitance	26-Syndics
12-Comité Formation professionnelle	27-Gestion Informatique
13-Mobilité, affichages	28-Gestion Immobilière
14-Francisation	30-Comité de mobilisation
15-Comité d'info (journal et site web)	31-Comité Ad Hoc sur tech de l'avenir

Code de Per diem salaire
Ce per diem nécessite une autorisation du Trésorier Les per diem de salaire sont imposables
A Congé Hebdo B Férié C Vacance D Congé autorisé: Articles 10,11,12 E Exécutif
Tous les per diem de salaire sont imposables

Pour toute question, veuillez vous adresser au trésorier. Le concept de bénéfices imposables est une réalité fondée sur un concept d'entreprise et non un concept syndical.